

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 27 Août 2020 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire

DATE DE LA CONVOCATION : 20 août 2020

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, CHAPEL, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, GRAU BUENO, QUERCI, Mesdames OLIVÉ, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, BOUCHET, DALLONGEVILLE, EPAUD

ABSENTS : Madame MORIN

PROCURATIONS : de Monsieur CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame BOISSET à Madame OLIVÉ, de Monsieur OLIVÉ à Monsieur CHAUVET, de Monsieur VALLON à Monsieur GERVAIS, de Madame BARTHELEMY à Madame KRAWCZYK, de Monsieur HAMARD à Monsieur CHAPEL, de Monsieur LECOQ à Madame BONAMI, de Madame LECOQ à Madame BOUCHET, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Madame JOUBIN à Monsieur GRAU BUENO, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame OLIVÉ

Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité,

Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Pas d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité,

1 - Déclaration sans suite de la procédure de publicité et de mise en concurrence relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu la délibération n°03-12-2019 en date du 19 décembre 2019 approuvant le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche selon l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la date limite de réception des candidatures fixée au 17 février 2020 à 12 heures,

Vu la tenue de la commission d'ouverture des plis en sa séance du 11 mars 2020,

Vu la date limite de réception des compléments des dossiers de candidatures concernés au 25 mars 2020,

Vu la délibération n°10-06-2020 en date du 11 juin 2020 constituant la commission de délégation de service public,

Vu la tenue de la commission de délégation de service public en sa séance du 23 juillet 2020 **et de ses débats indiquant une volonté de déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres actuellement en cours pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche.**

Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite à tout moment. Dans ce cas, l'acheteur communique aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, dans les plus brefs délais, les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché public ou de recommencer la procédure,

Ces dispositions, applicables aux marchés publics, sont transposables aux concessions de service public, la liberté contractuelle permettant toujours à l'autorité concédante de ne pas conclure le contrat.

Commenté [MF1]: Je vous conseille de supprimer cette partie de phrase car ce n'est pas de la compétence de la CDSP de décider de déclarer sans suite une procédure de DSP.

Considérant que la ville de Clarensac souhaite déclarer sans suite l'actuelle procédure de publicité et de mise en concurrence lancée pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche aux motifs d'intérêt général suivants :

- Dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public due par les futurs candidats concessionnaires, la nouvelle municipalité souhaite la définir et l'encadrer en précisant son montant et ses modalités au sein des clauses de la future procédure ;
- Dans le cadre du choix du mode de restauration de la future crèche, la nouvelle municipalité souhaite définir de manière plus détaillée ce poste au sein des clauses de la future procédure,
- Etant donné que les raisons susmentionnées modifient substantiellement les caractéristiques fixées dans l'avis de concession initial, le lancement d'une nouvelle procédure s'impose,
- Les travaux de construction du bâtiment de la crèche se termineront vraisemblablement en juillet 2021

Considérant la volonté de la ville de Clarensac de lancer une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de l'attribution de la concession après avoir réalisé une étude du régime financier permettant l'exploitation du service public dans le respect des principes de continuité et d'égalité de traitement des usagers.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la déclaration sans suite la procédure actuelle pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche aux motifs d'intérêt général suivants : défaut de viabilité du modèle économique du contrat et impossibilité, dans le cadre du DCE à transmettre aux candidats en phase « offre », de revenir substantiellement sur les caractéristiques fixées dans l'avis de concession,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

d'approuver la déclaration sans suite la procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de l'attribution de la concession pour la gestion et l'exploitation de la crèche aux motifs d'intérêt général suivants : défaut de viabilité du modèle économique et impossibilité, dans le cadre du DCE à transmettre aux candidats en phase « offre », de revenir substantiellement sur les caractéristiques du contrat fixées dans l'avis de concession.

La séance est levée à 19 h 51

Patrick GERVAIS
Maire

Hélène LECOQ
1^{er} Adjoint

Michel HAMARD
2^{ème} Adjoint

Julie OLIVÉ
3^{ème} Adjoint

Olivier CHAPEL
4^{ème} Adjoint

Viviane BONAMI
5^{ème} Adjoint

André OLIVÉ
6^{ème} Adjoint

Rose-Marie KRAWCZYK
7^{ème} Adjoint

Erick VALLON
8^{ème} Adjoint

Marie-France BARTHELEMY
Conseiller Municipal

Jean COMTAT
Conseiller Municipal

Elisabeth MARION
Conseiller Municipal

Julien PACIONI
Conseiller Municipal

Séverine BOISSET
Conseiller Municipal

Francis SERRANO
Conseiller Municipal

Maria BOUCHET
Conseiller Municipal

Gilbert CHAUVET
Conseiller Municipal

Danielle DALLONGEVILLE-MOURET
Conseiller Municipal

Michel CHARRIERE
Conseiller Municipal

Véronique MORIN
Conseiller Municipal

Pierre LECOQ
Conseiller Municipal

Cécilia JOUBIN
Conseiller Municipal

Luc PONSY
Conseiller Municipal

Estelle EPAUD
Conseiller Municipal

Isabelle SERIO
Conseiller Municipal

Frédéric GRAU BUENO
Conseiller Municipal

Gérard QUERCI
Conseiller Municipal